

N° 2024-003

**SUBVENTION DETR 2024 – AMENAGEMENT ET RESTAURATION
ÉCOLOGIQUE DE LA BASE DE LOISIRS DES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-quatre le 17 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 11 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

M. VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 1

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Versants d'Aime (CoVA) est compétente pour la gestion de la base de loisirs et du plan d'eau de Gothard, situés sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Dans le cadre de l'amélioration constante de ce site, et afin de mieux concilier la fréquentation touristique et la préservation de la biodiversité, il est proposé en 2024 :

- De délimiter la roselière afin de créer un espace refuge pour la biodiversité
- D'ajouter du sable

Ce projet semble être éligible à la catégorie « 2 Diversification touristique » de la DETR 2024.

Une demande de subvention peut être faite auprès des services de l'Etat pour les dossiers générant une subvention prévisionnelle au moins égale à 5 000€ HT et dans la limite de 220 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
Délimitation roselière côté plan d'eau, avec pieux en châtaignier – Devis Destaing Paysagiste	4 850	DETR (80%)	21 592
Délimitation roselière côté pelouse, avec pieux en châtaignier – Devis Destaing Paysagiste	5 480	Autofinancement CoVA (20%) Fonds propres	5 398
Fourniture et mise en place de sable – Devis Destaing Paysagiste	16 660		
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES	26 990	TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES	26 990

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le projet d'aménagement et restauration écologique de la base de loisirs des Versants d'Aime
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 21 828,90€ HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat et l'autofinancement de la CoVA
- demande à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 une subvention de 17 463,12€ HT pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de l'EPCI
- autorise le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DELIBERE LE 17 JANVIER 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 1002, AVENUE DE TARENTAISE
 BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX